

Les Chevaliers de Malte

Histoire de l'Ordre



Différent ordres de Chevaliers



L'hôpital Saint Jean-Baptiste fut fondé vers l'an 1048 à Jérusalem. Des moines bénédictins s'y installèrent pour en assurer le service. L'un deux, le Frère Gérard, en prit la direction. Après 1099, Godefroi de Bouillon offrit des possessions territoriales aux Hospitaliers de Saint-Jean. Le premier Grand-Maître, Raymond du Puy, donna une règle de conduite à l'Ordre. Ses membres devaient prononcer les trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Ils s'engageaient alors à recevoir les pèlerins et à défendre les Lieux Saints contre les impies, c'est la raison pour laquelle la fonction militaire se développe au début du XIIème siècle. La règle de l'Ordre de Malte fut approuvée par le Pape Calixte II en 1120, par la suite le pape Pascal II reconnaît et approuve le 13 février 1311, les donations faites à l'Ordre par Godefroi de Bouillon. C'est à partir de cette date que le Grand-Maître reçoit le droit d'élire lui-même son successeur, sans que l'Ordre ne soit subordonné à un état ou au Pape. En conséquence l'origine de l'ordre de chevalerie est marquée par sa triple vocation c'est-à-dire qu'il est un ordre religieux dont les

membres tendent à la perfection de la charité par l'observance d'une règle religieuse. Ce sont par ailleurs des hospitaliers qui accueillent les pauvres et les malades; ce sont enfin des chevaliers car ils savent se battre ; ils ont une hiérarchie, une discipline, des forteresses, des équipements et des armes.

Mais l'Ordre de Malte connut bien des péripéties. Lors de la chute du Royaume de Jérusalem en 1291, il se réfugia sur l'île de Chypre puis conquiert l'île de Rhodes (1309). Il devint alors un état souverain battant monnaie et il établit les piliers de son action hospitalière. Après une glorieuse défaite contre les Turcs en 1522, Charles Quint accueillit les chevaliers qui s'établirent en 1530 sur l'île de Malte. Ils en furent chassés en 1798 au cours de la prise de l'île par Bonaparte qui dut la céder aux Anglais, malgré la Paix d'Amiens restituant à l'Ordre l'île de Malte. Les chevaliers se placèrent sous la protection puis sous la grande-maîtrise de l'empereur Paul Ier de Russie. Or ce dernier ne peut être reconnu comme tel, car cela signifierait que l'Ordre a dû, à un moment, abdiquer sa souveraineté. Mais il ne reprit son existence juridique et souveraine qu'en 1879 par le pape Léon XIII qui désigne Jean-Baptiste Ceschi, Grand-Maître.

Aujourd'hui, l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte conserve les mêmes actions qu'il y a neuf cents ans tout en sachant s'adapter aux contraintes de notre monde contemporain. Capable de drainer des dons importants vers les pays en voie de développement ou souffrant de la guerre et la France, il s'efforce de les secourir par des actions diverses comme la construction et la gestion d'hôpitaux (Bethléem, Liban, Bénin, Équateur), des centres pour les enfants et les adultes handicapés (en France : Charente-Maritime, Essonne, Gers, Indre et Loire et Paris), la formation d'ambulanciers et de secouristes (quatre écoles d'ambulanciers et trente et une unités départementales de secourisme), le reconditionnement et la réexpédition des médicaments vers les pays du Tiers-Monde et de l'Europe de l'Est et enfin la lutte contre les maladies endémiques (lèpre).

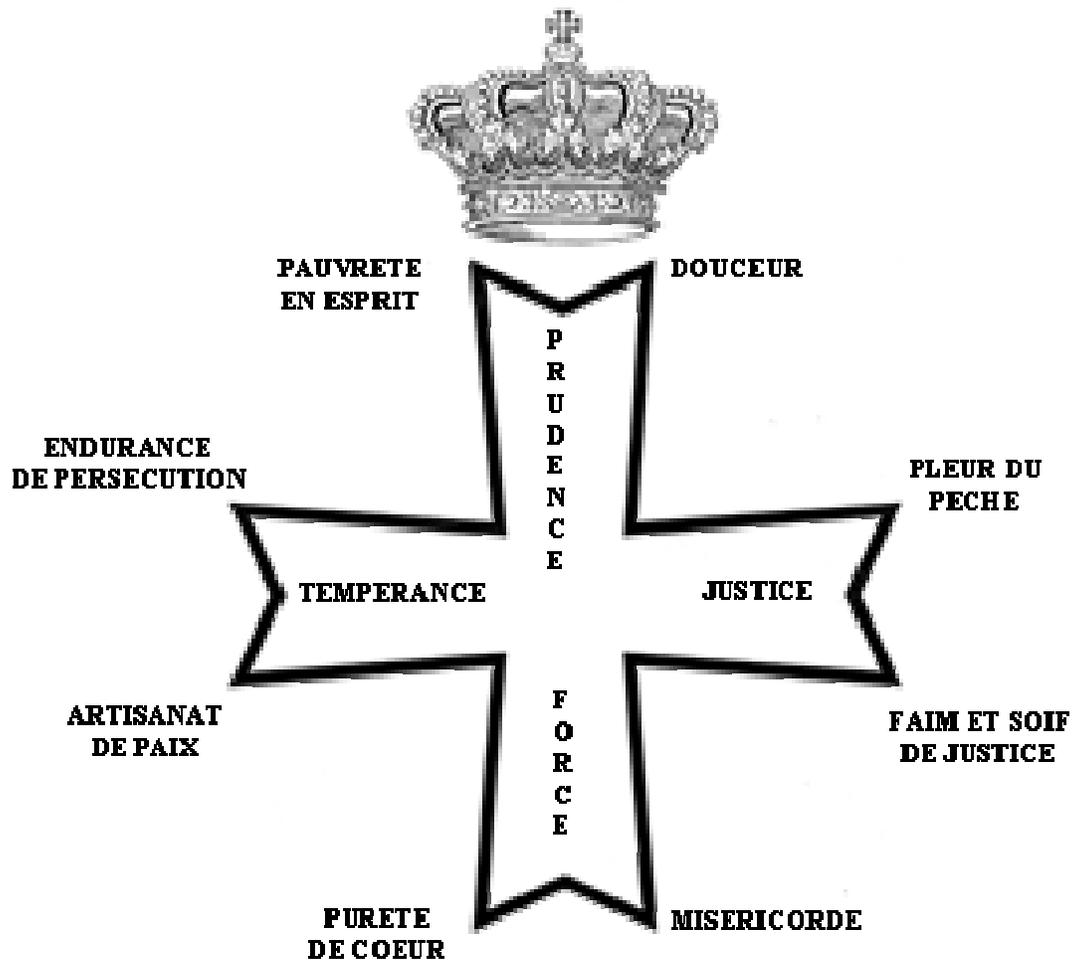
Sa reconnaissance auprès de l'O.N.U. et son caractère indépendant de toute nation lui permet d'intervenir dans des lieux où les États et certaines autres O.N.G. ne peuvent se rendre. En cas de conflits ou de catastrophes naturelles, l'Ordre de Malte en association avec les autres Ordres de Malte européens, peut envoyer de l'aide sanitaire et médicale dans le monde entier (en 1994, l'Ordre de Malte a créé et géré trois camps et un hôpital de campagne au Rwanda en accueillant plus de 15.000 réfugiés, mais également plus récemment en Équateur, après l'ouragan Mitch et enfin cet été, où les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte ont porté assistance médicale, psychologique et logistique au cours du conflit du Kosovo).

La hiérarchie de l'Ordre de Malte se distingue par la présence d'un Grand-Maître qui est élu parmi les chevaliers religieux (appelés Profès) par le Conseil complet d'État de

L'Ordre avec l'accord du Saint-Père. Les membres de l'Ordre de Malte sont divisés en trois classes :

- Chevaliers de justice et chapelains conventuels, profès de vœux de religion ;
- Chevaliers d'obédience et donats de justice;
- Chevaliers et Dames n'ayant fait aucun vœu de religion ni promesse divisés en six branches :

Chevaliers et dames d'honneur et de dévotion;
 Chapelains conventuels "ad honorem";
 Chevaliers et dames de grâce et de dévotion;
 Chapelains magistraux;
 Chevaliers et dames de grâce magistrale;
 Donatés de dévotions.



Les insignes de l'Ordre de Malte sont une croix à huit pointes dite "de Malte" émaillée de blanc, suspendue à un ruban noir. Les chevaliers portent une coule (vêtement de cœur) noire dont le plastron est orné de l'insigne; le costume militaire comporte une tunique rouge et un pantalon noir. Le drapeau de l'Ordre de Malte est rouge à la croix blanche et est le plus ancien du monde, il fut approuvé par le pape Innocent II en 1130. Comme tous les États, Malte possède un Ordre du Mérite (Pro mérito melitensi) qu'il décerne à des personnes, catholiques ou non, qui ne font pas forcément parties de son organisation interne, mais qu'il récompense ainsi de leur action charitable en faveur des œuvres de l'Ordre